

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :

De conseillers	15
De présents	13
De votants	14
Procuration	1

Objet :

**Coût du repas distribué à la cantine de
Trébry du 27 avril au 3 juillet 2026**

Date de la convocation :

26 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Hélène MARTIN, Nicolas GOUYA

Absent excusé : Steven BREXEL

Steven BREXEL donne procuration à Gaëlle BUISINE

Absent : Renaud RABRET

Secrétaire de séance : Rose-Marie FESTINI CROMER

Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

3 - Coût du repas distribué à la cantine de Trébry du 27 avril au 3 juillet 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Vu la convention pour la mise en place d'une liaison chaude sur la commune de Trébry,

Vu le rapport de présentation des coûts et des repas servis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à facturer 3,13 € par repas pour la période du 27 avril au 3 juillet 2026 à la commune de Trébry.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 8 septembre 2026

Secrétaire de séance
Rose-Marie FESTINI CROMER



Le Maire,
Jean-François CORDON

